



LES RANDONNEES DU PERE NOEL 2024

REGLEMENT 80km - 40 km - 24km

Organisation : le samedi 14 décembre pour les randonnées de 80 , 40, et 24 km

Nombre de participants par randonnée

80km : sans barrière de participants

40km : 250 participants divisés en 2 groupes de 125 participants

24km : 200 participants divisés en 2 groupes de 100 participants

Parcours : 1 boucle en ligne de 80km (départ 4 heures du matin)

1 boucle en ligne de 40km (départ 9h00 du matin pour les 125 premiers inscrits et 9h30 du matin pour les 125 derniers inscrits)

1 boucle en ligne de 24km (départ à 10h30 pour les 100 premiers inscrits et 10h45 pour les 100 derniers inscrits)

Les 3 parcours sont sur des chemins , sentiers et petites routes ouvertes à la circulation

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours

Mise en ligne des circuits sur le site : les pieds z'ailés à partir du 01-09-2024

Les distances sont à titre indicatives et ne peuvent être remises en cause par les participants

L'accueil , le départ et les arrivées se font à la

Salle du donjon 52 rue du chemin de ronde , Ardelay 85500 les herbières

Signalisation : la signalisation , tout au long du parcours, est matérialisée par un jalonnage ou fléchage réfléchissant sur piquets

Sécurité et réglementation :

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route, ainsi que les consignes qui leur seront données avant le départ

Pendant toute la période de nuit, chaque participant doit obligatoirement porter un éclairage en état de marche et un gilet de sécurité fluorescent

Tout participant est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours

Votre inscription aux 80 , 40 , et 24km vaut déclaration de bonne santé et affirmation de non contre indication médicale à la marche

Ravitaillement : Des points de ravitaillements sont prévus sur le parcours

80km : 1 petit déjeuner ,2 ravitaillements chauds et 1 repas chaud à l'arrivée

Possibilité d'un Portage de sac pour les participants au 2ème ravitaillement (km 40 environ)

40km : 1 ravitaillement chaud vers la mi parcours, 2 ravitos froids et 1 repas chaud à l'arrivée

24km : 2 ravitos froids sur le parcours et un ravito froid à l'arrivée, possibilité de rester au repas du soir, prix 12 euros, inscription en ligne

INFO : le repas du soir sera servi à partir de 18h30 et jusqu'à l'arrivée du dernier participant

Les participants sont considérés en autonomie complète entre les points de ravitaillement

80km : 3 ravitaillements avec wc , tables et chaises

40km : 1 ravitaillement chaud avec wc, tables et chaises

24km : pas de wc , tables et chaises de prévu

Possibilité de prendre une douche à l'arrivée

Chaque participant devra avoir son gobelet et ses couverts

Inscriptions : les inscriptions se feront avant le **mercredi 04 décembre 2024 pour le 80 , 40 , et 24 km**

Pour le 40km , les 250 premiers inscrits seront validés

Pour le 24km , les 200 premiers inscrits seront validés

les inscriptions se font en ligne à l'adresse : **site internet des pieds z'ailés**

Pas de possibilité pour les mineurs de faire le 80 et le 40 km

Les frais d'inscription sont fixés à :

40 euros pour le 80km (licenciés FFR) et 50 euros pour les non licenciés

20 euros pour le 40km (licenciés FFR) et 25 euros pour les non licenciés

12 euros pour le 24km (licenciés FFR et non licenciés)

Obligation de présenter sa licence à la prise du dossard, sinon il faudra s'acquitter du solde

Barrières horaires et abandons : des barrières horaires sont mises en place sur les parcours

Passé ce délai, les participants sont considérés comme hors épreuve et ne pourront prétendre recevoir le brevet du marcheur pour le 80km et le 40km

Pour le 80km, amplitude minimum de 4km/heure et maximum de 7km/heure avec 30 minutes d'arrêt maximum et 10 minutes d'arrêts minimum par ravitaillement

Soit un départ à 4h00 avec une arrivée comprise entre 16h30 le samedi et 1h30 du dimanche matin

Pour le 40km, même amplitude avec deux départs 1er à 9h00 et le second à 9h30 et une arrivée comprise entre 15h00 et 20h30 le samedi

Pour le 24km, même Amplitude avec 2 départs, 1^{er} à 10h30 et le second à 10h45 et une arrivée comprise entre 13h30 et 16h45 le samedi

Les participants qui abandonnent, devront, sauf accident physique, se rendre au ravitaillement suivant ou précédent pour être rapatriés au départ (un numéro de téléphone de secours sera inscrit sur les dossards)

Mis hors épreuve : La mise hors épreuve d'un participant peut se faire pour les raisons suivantes

- **Absence de matériel d'éclairage et de signalisation**
- Passage hors délai à une barrière horaire
- non entraide entre participants
- geste ou attitude anti sportive envers un des organisateurs ou un des participants
- abandon de matériel , jet de déchets , hors des lieux prévus à cet effet
- non respect d'un point du présent règlement

Horaires : Un tableau d'affichage sera présent pour le départ des 80 ,40, et 24km , afin de préciser les horaires d'ouverture et de fermeture des ravitaillements

80km : signature du règlement et prise du dossard à 3h00, briefing du parcours à 3h30 pour tous les participants, départ à 4h00 précises

40km : signature du règlement et prise du dossard de 7h30 à 8h45 , briefing du parcours à 8h45, départ à 9h00 et 9h30 précises

24km : Signature du règlement et prise du dossard de 9h30 à 10h15, briefing du parcours à 10h15 et départ à 10h30 et 10h45 précises

Assurance : Un contrat d'assurance de responsabilité civile est souscrit par l'organisation, les licenciés de la fédération française de la randonnée pédestre bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement , La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommage et séquelles durant et après l'épreuve Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation

Annulation d'engagement – remboursement : tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants

L'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation , sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement

Couverture médiatique : De part son engagement , le participant autorise l'organisateur , les partenaires , et les médias à utiliser les images et les vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, dans le cadre de reportage de promotion de l'épreuve

Protection des lieux de pratique : La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours , et refermez les barrières après passage , car vous allez traverser de nombreuses propriétés privées

Je déclare avoir lu le présent règlement et l'accepter

Nom et prénom

date

signature